

Conditions de réservation et d'annulation, Chalet AlpeLune

Version 26 octobre 2023

DEFINITIONS

Chalet AlpeLune:	Chalet/ Hébergement à Puy St Vincent, Les Prés, 05290, France ; avec comme propriétaires et responsables les personnes suivantes: Vincent Biermans, Valentijn van der Valk , direction de EURL Chalet AlpeLune.
Réservation:	Accord entre vous et EURL Chalet AlpeLune avec règlement des arrhes (Facture d'Acompte) ou règlement du Facture (en cas de réservation dans les 2 mois avant la date d'arrivée), ce qui équivaut automatiquement à l'acceptation de votre part des conditions de réservation et d'annulation.
Montant du Séjour:	Le montant dû pour le séjour mentionné sur Facture (TTC).
Montant d'Acompte :	Le montant dû pour réserver votre séjour.
Tarif:	Les tarifs mentionnés sur le site Internet www.alpelune.com sont les tarifs qui seront appliqués, excepté dans le cas de devis personnalisés (groupes).

Une réservation se fait en suivant les démarches suivantes :

1. DEMANDE D'INFORMATION

- 1.1 Vous nous contactez pour prendre des renseignements, sans engagement de votre part, par mail ou par téléphone. Les échanges par écrit, dans le cadre de cette demande d'informations, ne seront pas considérés comme accords entre les 2 parties.
- 1.2 Pour faire une demande de réservation, vous mentionnez :
- la date du jour d'arrivée souhaitée
 - la date du jour de départ souhaitée (Il n'est pas acceptable de mentionner p.ex. Vacances de Noël, ou vacances Zone x, en raison des variations internationales et de changements des dates suivants les années.)
- Votre choix préféré :
- L'appartement 6 personnes en gestion libres
 - 'Catered Chalet'. L'option Chalet entier en exclusivité, avec services de demi-pension
- Il est également possible de prendre en, sous l'appellation :
- Chambres d'hôtes en demi-pension
 - Nombre de chambres
 - Nombre de lits
 - Nombre d'adultes
 - Nombre d'enfants de moins de 12 ans
 - Nombre d'enfants de moins de 2 ans

2. OPTION SANS ENGAGEMENT (VALABLE MAX. 7 JOURS)

- 2.1 En cas de disponibilité de votre séjour vous pouvez nous demander un devis personnalisé, sans obligation. Sans spécification personnalisée, les tarifs du site Internet www.alpelune.com seront appliqués. Sur ce même site Internet, vous trouverez les présentes conditions de réservation et d'annulation.
- 2.2 EURL Chalet AlpeLune vous gardera le séjour de votre devis pour vous en option pour 7 jours (en comptant de la date d'envoi du devis). Sans réponse de votre part dans ces 7 jours l'option sera annulée automatiquement. EURL Chalet AlpeLune n'est pas tenu de confirmer l'annulation d'option. Passé le délai, EURL Chalet AlpeLune est libre de prendre des réservations de tiers pour ces dates.

3. PAYEMENT D'ACOMPTE ET RESERVATION

- 3.1 Si, votre séjour est disponible et vous nous avez confirmé de vouloir réserver, EURL Chalet AlpeLune vous envoie au plus vite possible, dans les 48 heures qui suivent à votre demande une Facture d'acompte.
- 3.1.1 Une réservation peut être confirmé avec un maximum de 365 jours avant votre date d'arrivée. Ça pour donner le choix au clients habituées de renouveler un séjour pour les mêmes dates/ même période des vacances.
- 3.2 Sur cette Facture d'acompte vous trouverez :
- Les coordonnées bancaires et les coordonnées de notre entreprise.
 - Les détails de votre séjour :
 - Date d'arrivée et date du départ.
 - Nombre de chambres
 - Nombre de personnes (adultes et enfants)
 - Eventuelles Remarques
 - Montant Séjour
 - Montant d'acompte (25% du Montant totale du séjour – possible d'arrondir le montant)
- 3.3 EURL Chalet AlpeLune vous gardera le séjour de votre demande de réservation à nouveau pour vous en option pour 7 jours (en comptant de la date d'envoi du Facture d'acompte). En cas de non-réception du règlement des arrhes dans ces 7 jours (par chèque ou par virement bancaire), une fois le délai dépassé, l'option ne sera plus valable et sera à renouveler. Les chèques seront libellés à l'ordre de « Chalet AlpeLune / Vincent Biermans ». EURL Chalet AlpeLune n'est pas tenu de confirmer l'annulation d'option. Passé le délai, EURL Chalet AlpeLune est libre de prendre des réservations de tiers pour ces dates.

3.4 Le règlement des arrhes, sous mention du N° de facture, votre nom et votre date d'arrivée, vous emmène à la confirmation de votre réservation. Ce qui équivaut automatiquement à l'acceptation de votre part des conditions de réservation et d'annulation. Les arrhes, correspondant à 25% de la somme totale, seront demandées dans les 7 jours à compter de la date d'envoi de la facture.
La réception des arrhes sera confirmée le plus vite possible, au plus tard dans les 7 jours après la réception. Chalet AlpeLune confirmera la réception de vos arrhes en indiquant : le montant reçu mentionné sur la facture, les dates du séjour et l'objet de votre réservation. La date limite pour la réception du solde du montant sera également mentionnée.
En cas d'annulation le montant d'acompte ne sera pas remboursé. EURL Chalet AlpeLune vous conseille de souscrire une assurance « annulation de voyage » à votre nom.
Vous trouverez nos coordonnées bancaires sur la Facture et au page 3 de ce document.

3.5 Pour une réservation dans les 2 mois avant le début de votre séjour, le total du montant dû sera à régler en une seule fois à la réception de la facture. Le règlement du Montant du Séjour sera pris en compte comme confirmation de réservation.

4. Règlement du Solde / Montant du Séjour

4.1 Dès la réception des arrhes une Facture avec le Solde du Montant du séjour sera envoyée.
Le Solde du Montant du Séjour correspondant au Montant totale moins Montant d'acompte reçu, sera demandé avant la date à 2 mois avant votre jour d'arrivée. Sous mention du N° facture, votre nom et date d'arrivée s.v.p.

4.2 Sur cette facture vous trouverez :

- Les coordonnées bancaires et les coordonnées de notre entreprise.
- Les détails de votre séjour :
 - Date d'arrivée et date du départ.
 - Nombre de chambres
 - Nombre de personnes (adultes et enfants)
 - Eventuelles Remarques
 - Montant Séjour
- La somme à payer
- Montant totale du Séjour
- Le tarif et montant totale de taxe du séjour (y compris 10% taxe additionnelle pour la région)
- Reçu du Montant d'Acompte (en cas de réception)
- Le solde du montant totale à payer

4.3 La réception du solde du montant sera confirmée le plus vite possible, au plus tard dans les 7 jours après la réception. EURL Chalet AlpeLune confirmera la réception du montant en indiquant : le montant reçu mentionné sur la facture, les dates du séjour et l'objet de votre réservation. En vous envoyant un reçu du montant et la date de réception.

4.4 Environ 2 semaines avant votre arrivée, si la totalité du montant de la réservation est reçu, vous recevrez par mail la documentation de route et d'accès au Chalet, les informations pratiques relatives à votre séjour et votre arrivée, ainsi qu'une description des alentours du Chalet.

4.5 EURL Chalet AlpeLune s'engage à vous préparer l'objet de la réservation en bon état, à avoir réparé les éventuels défauts. Le ménage de la pièce sera effectué correctement, les lits propres seront faits, les pièces seront accessibles. Chalet AlpeLune vous offrira un accueil chaleureux avec les informations dont vous aurez besoin sur place pour découvrir le Chalet et ses alentours.

4.6 Il est conseillé de souscrire une assurance « annulation de voyage » à votre nom. Cette assurance vous permettra de pouvoir réclamer les frais de réservation auprès de votre assurance en cas de désistement imprévu pour votre séjour au Chalet AlpeLune.
Pour l'instant, nous ne pouvons pas vous proposer cette assurance en option.

5. EN CAS DE NON-RECEPTION DE VOTRE REGLEMENT ;

5.1 Si la réservation n'est pas réglée suivant les délais mentionnés sur la facture : Suivant les conditions de l'article 4 du présent document, la personne ayant confirmé la réservation en payant l'acompte sera tenue de respecter les conditions d'annulation pour la réservation non-validée. EURL Chalet AlpeLune vous envoie 1 rappel de demande de règlement par mail avec accusé de réception. Sans réponse de votre part, la réservation sera annulée et le montant de la réservation convenu restera dû. En cas de réponse avec une explication raisonnable selon les responsables du EURL Chalet AlpeLune, un nouveau délai de règlement sera convenu. Cette procédure ne sera possible qu'une seule fois par réservation. Sur ce nouveau délai, aucun rappel ne sera envoyé, mais la réservation sera annulée automatiquement et les conditions d'annulation seront prises en compte. (Voir articles 5.2 et 6.). Les exceptions éventuelles seront toujours convenues par écrit avec EURL Chalet AlpeLune.

5.2 En cas de non-respect du délai de règlement, EURL Chalet AlpeLune aura le droit d'annuler le séjour réservé. Le montant des arrhes éventuellement reçu ne sera pas remboursé et, dans certains cas, la personne ayant signé la réservation sera tenue pour responsable concernant un éventuel non- paiement. Dans ce cas, les conditions d'annulation de l'article 6 du présent document seront appliquées.

6. ANNULATION

- 6.1 Une réservation peut être annulée par e-mail avec accusé de réception ou par lettre recommandée. La date d'envoi du mail sera prise en compte comme date d'annulation si la confirmation de lecture est envoyée dans les 7 jours qui suivent. La date du cachet de la poste est également prise en compte comme date d'annulation.
- 6.2 En cas d'annulation de réservation, sont dus par réservation les montants suivants à l'ordre de Chalet AlpeLune :
- En cas d'annulation entre la réception des arrhes et 2 mois avant le jour d'arrivée de votre séjour : 25% du montant total du séjour (égal au montant des arrhes).
 - En cas d'annulation entre 2 mois et 2 semaines avant le jour d'arrivée de votre séjour : 80% du montant total du séjour.
 - En cas d'annulation à moins de 2 semaines avant le jour d'arrivée de votre séjour : 90% du montant total du séjour.
 - En cas d'annulation le jour d'arrivée ou après : 100% du montant total du séjour.
- 6.3 EURL Chalet AlpeLune vous conseille de souscrire une assurance « annulation de voyage » à chaque réservation pour vous protéger quant aux frais d'annulation mentionnés ci-dessus en cas d'annulation de votre séjour. Cette assurance est à souscrire par vos soins chez votre assureur. EURL Chalet AlpeLune n'a pas d'assurances à proposer pour l'instant.

7. Séjour

Le nombre de personnes indiqué à la réservation sera accueilli comme hôtes au Chalet pour la durée de la réservation convenue. Les pièces dans lesquelles vous entrez sont tenues en bon état par nos soins et vous êtes tenus de laisser ces pièces dans le même état. EURL Chalet AlpeLune s'engage à faire le ménage des pièces. Les arrivées sont possibles à partir de 16h00. Les départs doivent se faire avant 10h00 du matin. Si vous souhaitez modifier cet horaire, veuillez nous contacter à l'avance. En cas d'incident causant un dégât aux pièces ou objets de la propriété EURL Chalet AlpeLune, il est important de nous le signaler avant votre départ. Nous pourrions dans ce cas indiquer ensemble le total des dégâts et faire les démarches pour les signaler auprès de votre assurance de voyage.

Les conditions ci-dessus (pages 1-3) ont été fixées afin d'éviter les problèmes et préciser les détails de votre réservation.

En effectuant une réservation, par le règlement des arrhes, vous acceptez nos conditions de réservation et d'annulation.

L'équipe du EURL Chalet AlpeLune est à votre service pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Nous serons à l'écoute et présents pour vous donner de bons conseils !

En cas des problèmes n'hésitez pas à nous en faire part, sur place ou par téléphone :

Vincent: 0033 (0)-6-78 37 81 34
Ilonka: 0033 (0)-7-85 61 53 09

Nous vous souhaitons un très agréable séjour !



N° TVA intra : FR 27 800 790 586

Siret : 800 790 586 00013

IBAN/ Compte bancaire : FR76 1130 6000 6248 1017 7823 493

BIC : AGRIFRPP813

CHQ à l'ordre de : Chalet AlpeLune / Vincent Biermans
Chalet AlpeLune - Les Prés - 05290 Puy St Vincent - France